Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 20 octobre 2026
N° 2026/57
Relatif à un débite boisson

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu la demande du 20 octobre 2026 formulée par l'association « 2000 Pattes » ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique ;

Arrête :

L'association « 2000 Pattes » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le vendredi 30 octobre 2026 de 14h à 23h30 à la salle des fêtes de la commune, à l'occasion d'Halloween.

Fait à Mézières-sous-Lavardin le 20 octobre 2026

Mme Le Maire,

Linda POIRIER

